



## **ALIÉNATION DE BIENS**

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois de juillet et août 2020 :

Vente à Marc-André Baulne d'une partie de ruelle constituée du lot 6 328 610 du cadastre du Québec, située au nord de la rue du Fort-Rolland et à l'ouest de la 39<sup>e</sup> Avenue, d'une superficie de 87,7 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Lachine, pour 18 100 \$ (DA204396002)

Vente à Fleuriste Chas A. Smith Florist ltée d'une partie de ruelle constituée du lot 6 328 611 du cadastre du Québec, située au nord de la rue du Fort-Rolland et à l'ouest de la 39<sup>e</sup> Avenue, d'une superficie de 44,3 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Lachine, pour 4 230 \$ (DA204396003)

Vente à Immeuble H2V inc. d'un terrain constitué du lot 1 879 041 du cadastre du Québec, situé au nord de la rue Hochelaga et à l'est de l'avenue De La Salle, et adjacent au lot 1 881 999 (situé au 4211-4223A, rue Hochelaga), d'une superficie de 95,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour 22 040 \$ (DA204396004)

Vente au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île d'une ancienne ruelle constituée des lots 1 846 128, 1 846 130 et 1 846 133, tous du cadastre du Québec, située entre les avenues Drapeau et Éthier, au nord de la rue de Charleroi, d'une superficie de 279,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 130 000 \$ (DA208290001)

Fait à Montréal, le 21 septembre 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat